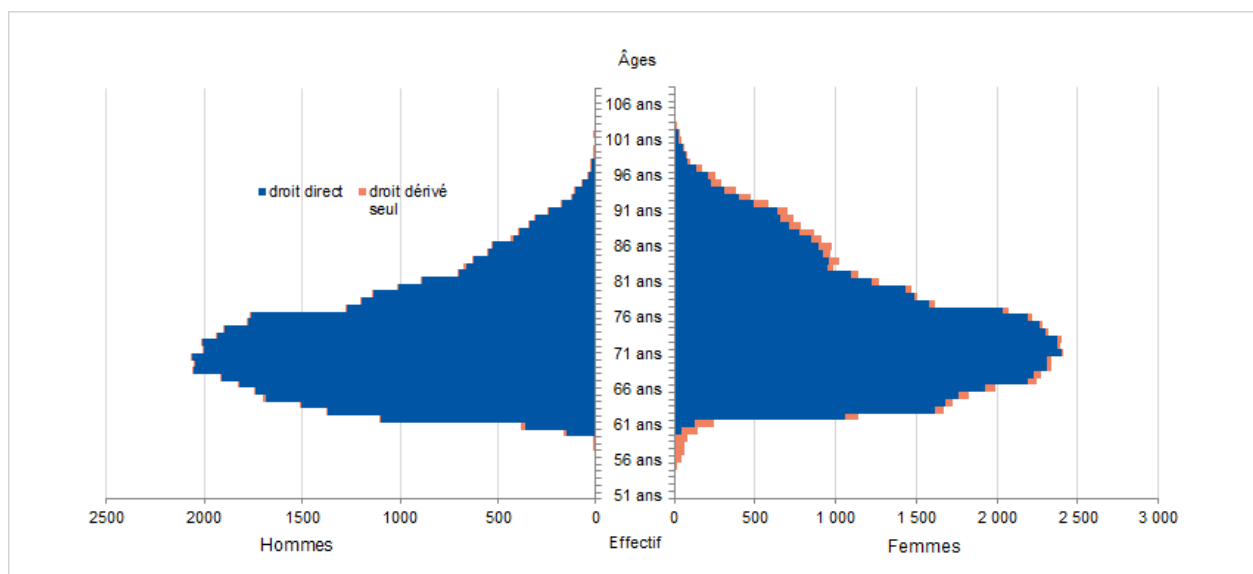


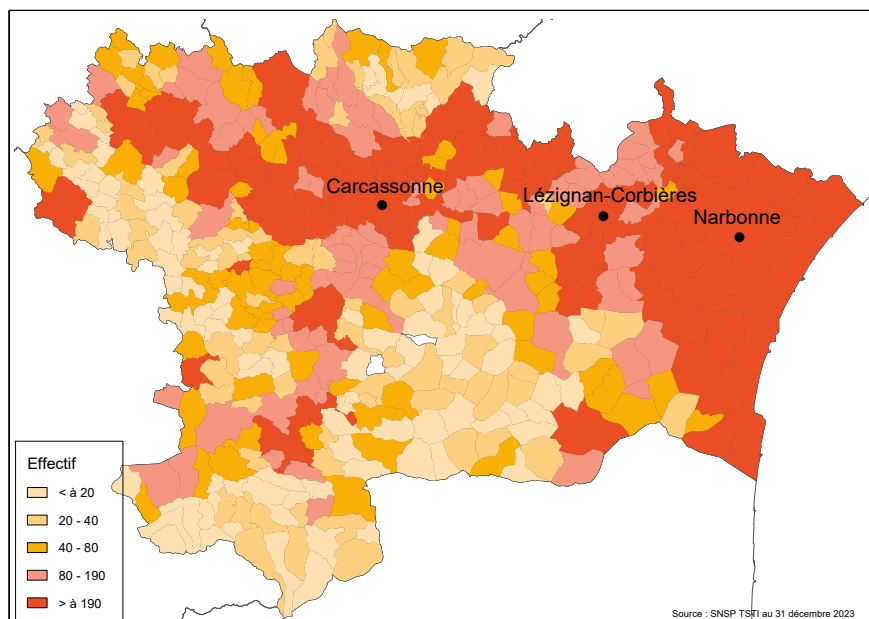
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 000	3 292	5 292
Droits directs (retraites personnelles)	1 769	2 123	3 892
Droits dérivés (retraites de réversion)	231	1 169	1 400
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	223	351	574
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	351	93	444
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,4 ans	63,9 ans	63,7 ans
Droits dérivés	75,7 ans	74,7 ans	74,9 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	40 325	51 731	92 056
Retraités percevant un droit direct seul	38 493	37 563	76 056
Retraités percevant un droit dérivé seul	304	2 304	2 608
Retraités percevant les deux à la fois	1 528	11 864	13 392
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	5,5%	6,1%	5,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 191	2 848	11 039
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,0 ans	75,4 ans	74,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	814 €	673 €	735 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,5%	50,1%	39,1%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Narbonne</b>			
Nombre total de retraités	5 630	8 121	13 751
Retraités percevant un droit direct seul	5 410	5 743	11 153
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	387	417
Retraités percevant les deux à la fois	190	1 991	2 181
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,5%	8,7%	8,6%
<b>Carcassonne</b>			
Nombre total de retraités	4 294	6 086	10 380
Retraités percevant un droit direct seul	4 107	4 458	8 565
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	263	279
Retraités percevant les deux à la fois	171	1 365	1 536
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	10,2%	8,9%	9,4%
<b>Lézignan-Corbières</b>			
Nombre total de retraités	1 170	1 560	2 730
Retraités percevant un droit direct seul	1 094	1 056	2 150
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	89	99
Retraités percevant les deux à la fois	66	415	481
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	7,7%	6,9%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)